

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 1395 - page 4927

75 - Département de Paris

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de police.

SOCIETE DES JOURNALISTES DE PREMIERES LIGNES TELEVISION.

Objet : réflexion sur la profession de journaliste et les médias, la défense du droit à l'information et à l'expression, et la défense des intérêts et des devoirs déontologiques des journalistes de l'agence PREMIERES LIGNES TELEVISION, l'organisation de leur expression collective et la protection de leur indépendance dans l'exercice de leur profession.

Siège social : 10, rue Nicolas Appert, 75011 Paris.

Date de la déclaration : 29 septembre 2015.